



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE PUICHERIC  
N° 2025/15**

Envoyé en préfecture le 11/03/2025

Reçu en préfecture le 11/03/2025

Publié le

ID : 011-211103015-20250306-DEL202515-DE



L'an deux mille vingt cinq, le six mars 2025, à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune, comprenant 15 conseillers municipaux en exercice, dûment convoqués le 21 février 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Christine PÉANY, Maire.

**PRÉSENTS** : Christine PÉANY, Raymonde JEANNET, Romain TORRECILLA, Arlette LAGRANGE, Evelyne GABORIT, Antoine ARCO, Sébastien CAZEAUX, Michaël SEGUIN, Pascale PÉANY, Philippe GOUZE, Pierre CHEVALIER.

**PROCURATIONS** : Gérard PEYROT à Antoine ARCO, Marie-Hélène ROCA à Raymonde JEANNET, Laurence MORATO-CARBOU à Romain TORRECILLA.

**ABSENTS** : Thierry CAMBRAY.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Raymonde JEANNET.

**OBJET : Acceptation d'un don.**

Madame le Maire informe du don d'un montant de 100 € adressé par chèque à la commune par Mr Daniel ARMENGAUD.

**Le Conseil Municipal,  
Après avoir délibéré,**

*À l'unanimité des membres présents ou représentés,*

- **Accepte** le don d'un montant de 100 € adressé à la commune par Mr Daniel ARMENGAUD.

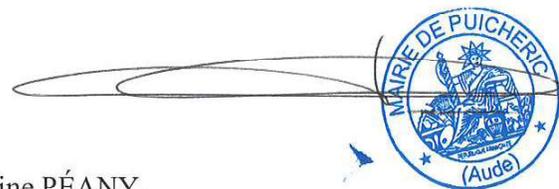
Ainsi fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus.

Certifié exécutoire à Puichéric, le 6 mars 2025  
après publication et transmission en Préfecture.

*Le secrétaire de séance,  
Raymonde JEANNET.*

Le Maire,

Christine PÉANY.



**Le Maire :**

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MONTPELLIER dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, **sa réception par le représentant de l'Etat** et sa publication.
- Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télécours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).